

Formation du Référent Harcèlement Sexiste et Sexuel au Travail

La formation du référent harcèlement sexiste et sexuel au travail est une formation obligatoire destinée aux personnes désignées comme référents dans les entreprises de 11 salariés ou plus.

Cette formation vise à doter les référents des connaissances et compétences nécessaires pour remplir efficacement leur rôle dans la prévention et la gestion du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en milieu professionnel.



par Mourad Elkhalloui

Obligations et Notions Fondamentales

L'obligation de nommer un référent harcèlement sexuel

- Obligation pour le CSE (entreprises de 11 salariés et plus)
- Obligation d'un second référent pour l'employeur (entreprises de 250 salariés et plus)

La notion de harcèlement sexuel

- Qu'est-ce que le harcèlement ?
- Que disent le Code du Travail et le Code Pénal ?
- Identifier les comportements assimilables à du harcèlement
- Evaluer les conséquences du harcèlement sexuel et/ou des agissements sexistes sur les victimes
- Exercices : qu'est-ce qui est et qui n'est pas du harcèlement sexuel ?

La mission du référent harcèlement sexuel

- La mission du référent désigné par l'employeur
- La mission du référent désigné par le CSE parmi ses membres

Actions et Procédures



Les principales actions de lutte contre le harcèlement sexuel

- Les actions de prévention : information et formation du personnel
- Les actions curatives : entretiens avec les harceleurs et les victimes
- Les actions d'urgence : recours au droit d'alerte
- Formaliser un plan d'actions annuel



La conduite d'entretiens et d'enquêtes sur le harcèlement sexuel

- Conduire un entretien avec une victime et des témoins
- Conduire un entretien avec une personne accusée
- Mener une enquête et présenter ses résultats
- Mises en situations

Notion et cadre réglementaire du harcèlement moral

- Notion d'harcèlement moral (institutionnel, professionnel, individuel)
- Exemples (dénigrement, agressivité, humiliation publique...)
- Profil de l'harceleur (sous consigne de la direction, pervers, sympa en apparence, carriériste...)
- Identification et preuves
- Textes de lois (code pénal, code du travail)
- Sanctions prises par l'employeur
- Sanctions prises par la justice
- L'obligation de l'employeur
- Les dispositions du code pénal
- La médecine du travail

Les recours en matière de harcèlement moral

- Prévenir son employeur
- Alerter le CSE
- Alerter l'inspection du travail
- Procédure de médiation
- Saisine Prud'hommes
- Saisine Juge pénal
- Saisir le défenseur des droits

Informations Pratiques et Formateur

Durée : 1 jour

Tarif : 500 € net

Pour un programme adapté à votre structure ou un devis, contactez-nous



Mourad Elkhalloui

Président CSEFORMA

Formateur, Juriste en droit social,

Conseiller prud'hommes, ancien secrétaire CSE

Référent harcèlement sexiste et sexuel au travail.